

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Avril 2011

COMPOSITION DU CONSEIL POUR LA SEANCE DU JOUR

Majorité	- sur 22 conseillers :	15 présents 7 absents dont 5 procurations	⇒ 20 votants
Opposition	- sur 7 conseillers :	5 présents 2 absents dont 2 procurations	⇒ 7 votants
Total			27 votants

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 avril 2011

Nos commentaires sont en italique.

Le procès verbal établi par la secrétaire de séance ne relate en rien les débats.

L'opposition vote donc contre ce document qui n'a aucun intérêt. *Il est vrai que la rédaction d'un compte-rendu demande du travail ...*

Votes : 20 pour – 7 contre

Les débats sont enregistrés par l'opposition et par la commune. Mais ...**notre enregistrement est disponible sur notre site !**

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

Comptes administratifs 2010

Nous devons reconnaître que l'adjointe aux finances a tenu compte de nos remarques : elle commente rapidement des diapositives synthétiques, différentes des documents joints à la convocation.

Comme le prévoit le règlement, le maire sort de la salle et ne participe pas aux votes.

2.1. Approbation du Compte administratif 2010 du budget général et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement – (001)	- 204 551,00
Résultat global de clôture de fonctionnement	+872623,61
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023BP2010)	+543 849,00
Exécution du virement (1068)	+600 000,00
Résultat de fonctionnement report » (002)	+272 623,61

Votes : 19 pour – 6 contre – 1 abst

2.2. Approbation du Compte administratif 2010 du budget eau et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement – (001)	+561 830,28
Résultat global de clôture de fonctionnement	+266 164,76
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023BP2010)	+145 994,00
Exécution du virement (1068)	+200 000,00
Résultat de fonctionnement report » (002)	+66 164,76

Votes : 19 pour – 6 contre – 1 abst

2.3. Approbation du Compte administratif 2010 du budget eau et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement – (001)	+561 830,28
Résultat global de clôture de fonctionnement	+266 164,76
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023BP2010)	+145 994,00
Exécution du virement (1068)	+200 000,00
Résultat de fonctionnement report » (002)	+66 164,76

Votes : 19 pour – 6 contre - 1 abst

2.3. Approbation du Compte administratif 2010 du budget assainissement et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement – (001)	-64 088,66
Résultat global de clôture de fonctionnement	+160 213,47
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023BP2010)	+47 078,00
Exécution du virement (1068)	+75 000,00
Résultat de fonctionnement report » (002)	+85 213,47

Votes : 19 pour – 6 contre – 1 abst

2.4. Approbation du Compte administratif 2010 du budget Petite Enfance et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement – (001)	-44 682,12
Résultat global de clôture de fonctionnement	+7900,16
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023BP2010)	0,00
Exécution du virement (1068)	+7 000,00
Résultat de fonctionnement report » (002)	+906,06

Votes : 19 pour – 7 abstentions

2.5. Approbation des Comptes de gestion 2009 du receveur municipal des budgets général, eau, assainissement et petite enfance

Votes : 27 pour

Interventions sur les chapitres 2.1. à 2.4.

Patrice MALGORN lit les quatre dernières lignes de l'analyse financière de la trésorerie de Lannilis sur les comptes de la commune des années 2007, 2008 et 2009, remis au maire fin 2010 : « « Sur la section d'investissement, une pause sur les dépenses d'équipement est souhaitable, afin de permettre à la commune de se désendetter et d'accumuler des réserves. Un recours encore important à l'emprunt, pour financer d'importants projets d'investissements, pourrait générer de graves difficultés financières sur le long terme. »

Le maire répond : ces analyses financières sont « une image à un instant T », elles ne tiennent pas compte des nouveaux permis de construire... Il va même jusqu'à tenter de se justifier en ressortant une analyse financière datant de l'an 2000 qui indiquait qu'en 1999 la capacité de désendettement était supérieure à celle de 2010... *Tiens, il a retrouvé ces documents ! Nous attendons qu'il les transmette à l'opposition.*

Pourquoi ne va-t-il pas chercher des comparaisons du temps du Docteur GUEGUEN ! Et, même s'il y a eu une mauvaise année du temps de son prédécesseur, nous ne voyons pas en quoi cela peut justifier ses erreurs successives et répétées depuis qu'il est « au pouvoir » !

Et il ajoute : « **Je sais que les percepteurs font toujours attention à ce qu'ils écrivent, qu'on essaye toujours de se protéger, ce qui me paraît normal, on ouvre le parapluie pour ne pas être embêté par la suite...** ». Le « percepteur » appréciera certainement ces propos ! Et comme André LESVEN l'a rappelé plusieurs fois « tout est enregistré » : il peut donc contrôler ses propres paroles sur notre site... et les faire écouter au « percepteur » comme il s'y est engagé au cours du conseil !

Par ailleurs il devrait savoir que le titre de « percepteur » a été remplacé depuis plusieurs années par celui de « trésorier ».

Il faut également préciser que le trésorier **est totalement indépendant des mairies** : il n'a donc aucun besoin d'un quelconque parapluie ! D'une façon générale ces experts en finances publiques ont plutôt tendance à « ménager » les maires dans leurs analyses.

Enfin les chiffres de l'année 2010, c'est à dire à T+1 pour reprendre le langage d'André LESVEN, confortent l'analyse du trésorier : la dette qui était de 1594 €/habitant en 2009 est de 1724 €/habitant en 2010 !

Rappelons que la **moyenne nationale est de 949 €/habitant** ! Les craintes et conseils du trésorier sont donc entièrement justifiés !

Lédie LE HIR essaie bien de justifier la dette, comme elle l'avait fait en 2010, en disant que le montant par habitant est comparable à celui des communes littorales touristiques.

Mais Sylvaine CHAVANNE, même si elle fait au début de son intervention une erreur de langage en affirmant que Plouguerneau n'est pas une commune « littorale », en voulant dire « touristique », lui rappelle que notre commune **n'est pas labellisée « commune touristique »**.

Car ce label est attribué aux communes qui répondent à un certain nombre de critères précis :

« La loi n°2006/437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a consacré dans le droit positif la notion de communes touristiques Elles bénéficieront de cette dénomination par arrêté préfectoral pris pour 5 ans. Seules les communes touristiques ayant structuré une offre touristique d'excellence pourront être érigées en stations classées de tourisme. »

Ces communes sont donc souvent plus endettées que les autres car elles font des investissements lourds pour être attractives. En contrepartie la dotation de l'Etat est plus importante, ce qui permet le remboursement de ce surplus d'investissement.

Notre commune n'a malheureusement fait aucun investissement pour le tourisme et n'a pas ce label. En conclusion, pour la dette, la seule comparaison sérieuse est celle indiquée première page du compte administratif :

Moyenne nationale, 949 €/habitant ; Plouguerneau, 1724 €/habitant !

Daniel LECARDONNEL fait remarquer plusieurs choses au maire :

- Du temps de son prédécesseur, l'endettement était à court terme, 15 ans maximum : André LESVEN a renégocié les emprunts et en a contracté de nouveaux sur du **très long terme**, 25 et parfois 30 ans.

Mais plus la durée de l'emprunt est longue, plus le montant global des intérêts à payer est élevé. Cette option est donc très défavorable pour notre commune, ce qui a d'ailleurs été pointé par le trésorier dans son analyse.

Prenons comme exemple le dernier emprunt d'1 000 000 € contracté par la commune pour un taux de 3,97% par an. Le montant global des intérêts a été calculé en fonction de la durée de l'emprunt : pour 15 ans : 329 000 €, pour 25 ans : 579 000 €. La commune a retenu la deuxième solution soit un surcoût de 250 000 €, c'est de la gestion !

- En 2001, pendant la campagne électorale, André LESVEN avait dit que la commune était **surendettée**. Rappelons qu'en 2001, la dette était de 5,964 millions d'euros et qu'en 2010 elle est de 11,030 millions d'euros !

Le maire dit qu'il assume parfaitement son programme d'investissements : *c'est tout de même bien d'assumer ses erreurs !*

2.6. Vote des taux d'imposition directe locale année 2011

Les taux communaux restent inchangés :	Taxe d'habitation	18,99%
	Taxe foncier bâti	24,41%
	Taxe foncier non bâti	38,04%

Votes : 20 pour - 7 abstentions

Budgets primitifs 2011

Lédie LE HIR commente rapidement des diapositives synthétiques différentes des documents joints à la convocation.

- Elle s'octroie un satisfecit sur la capacité de désendettement qui devrait être de **12,5 en 2011...**

Il est de 10,26 en 2010. **Rappelons que s'il est supérieur à 7 la trésorerie le qualifie « d'excessif »...**

- Les bases d'imposition augmenteront de 2%.

- Investissements budget général : Début des travaux de la salle culturelle, de l'espace sportif et du RD 32, les travaux de voiries et diverses rénovations de bâtiments existants.

- Un emprunt de un million d'euros sera mobilisé en 2011.

- Investissements budget eau : travaux de rénovation du château d'eau du Grouaneg, château d'eau du bourg (1 million d'euros), *alors que Bruno BOUGUEN avait dit lors du DOB que rien ne serait fait avant 2 ans ???* Réseaux d'eau potable de Kervelt et de Kergoff.

- Investissements budget assainissement : réseaux de Kervelt et de Kergoff.

Les informations chiffrées, tant en recettes qu'en dépenses sont partielles et énoncées de manière rapide et touffue, donc incompréhensible.

Aucun montant prévisionnel de ce qui sera réalisé en 2011 n'est donné.

- Le budget de la petite enfance est prévu pour 30 enfants.

Interventions sur le Budget primitif – budget général

Daniel LECARDONNEL fait remarquer que l'emprunt de un million sera court pour payer le début des travaux de la salle culturelle + ceux de l'espace sportif + le RD32...

Les explications du maire et de Lédie LEHIR sont pour le moins touffues et embarrassées.

Daniel LE CARDONNEL se fait préciser, qu'il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2011 (en plus du million évoqué plus haut).

Mais Lédie LE HIR confirme qu'il y aura un nouvel emprunt en 2012....

Le maire dit qu'il a lu dans la presse locale que l'emprunt servait à ne pas augmenter les impôts : il affirme le contraire, *sans le moindre début de preuve ou d'explication*, et demande que ce soit rectifié « si c'était possible ». **Cet emprunt sert à boucher les trous en fin d'année, ce qui revient au même... !!!**

Sylvaine CHAVANNE se fait préciser que les travaux de rénovation des bâtiments existants ne consistent que dans « quelques peintures... » . **C'est conforme à ce que disons depuis plusieurs mois : la commune laisse son patrimoine tomber en ruine.**

Sylvaine CHAVANNE pose plusieurs questions sur certains chiffres des budgets :

- Les frais d'affranchissement sont en forte augmentation. Réponse : un nouveau logiciel a été acheté.

- Elle se demandait si ce n'était pas parce que le maire était obligé d'envoyer en double les courriers qui n'arrivaient pas ... *Elle fait allusion à la réponse sur les analyses financières qu'André LESVEN prétend avoir envoyée mais qui n'est jamais parvenue à son destinataire.* André LESVEN remet à Sylvaine CHAVANNE « devant témoins » une copie de la fameuse lettre... *Il ne trompe personne, mais l'incident est clos... Et Pierre AAPRIOU attend désormais avec impatience la copie des courriers des analyses financières retrouvées. Espérons qu'elles mettront moins de temps à arriver que celle de 2010 ou bien le maire n'a vraiment pas de chance avec la Poste...*

Patrice MALGORN demande où en est-on en ce qui concerne l'investissement pour les plaques des nouveaux noms de rue. Réponse : la commune a une machine. Le maire précise qu'il a demandé que le dossier des nouveaux noms de rues soit à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de mai ou de juillet.

Sylvaine CHAVANNE s'étonne du faible montant prévu pour la fin des travaux du réaménagement foncier du Grouaneg. En effet l'entreprise qui a fait faillite a été payée à hauteur de 97% de son marché alors qu'elle n'a effectué que 70 à 75% des travaux.

Elle propose qu'une commission extra municipale composée d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi que de cultivateurs soit réunie afin de dénouer cette affaire. Elle demande que sa proposition soit inscrite au procès verbal de la séance.

André LESVEN élude la question en lisant un courrier de son avocat qui lui conseille de prendre contact avec son maître d'œuvre pour qu'il rembourse à la commune (lui ou son assurance) le « trop payé ». **A suivre de près : les chances de la commune de récupérer ses sous, donc les nôtres sont infimes... Mais, au fait, qui était l'élus chargé de valider les factures ? Une « gestion rigoureuse » n'aurait-elle pas dû l'inciter à un minimum de contrôle avant de valider le paiement de la quasi totalité (97%) du montant marché ? Lorsqu'on dit que la gestion de notre commune est approximative !**

Patrice MALGORN interroge Lédie LE HIR sur l'état du parc informatique des écoles. Réponse : une société extérieure a été chargée de cet état des lieux. Tout va bien à Lilia mais l'école du Petit prince doit être remise à niveau progressivement.

Marie Pierre CABON s'étonne que la formation des élus soit réservée au maire et aux adjoints. Réponse : c'est une mauvaise présentation tous les élus ont droit à une formation.

Patrice MALGORN interpelle Lucien BRETON : « Savez vous où est Loïc ROUDAUT en ce moment ? Allez vous continuer à vous obstiner par rapport à l'accès du camping...monsieur BRETON ...n'aurait-il pas de cœur en jouant sur la santé et l'entreprise ? »

Le maire monte sur ses grands chevaux : « Monsieur je ne vous permets pas de tenir ce genre de propos... », interrompt la séance et demande à Patrice MALGORN de sortir.

L'incident est violent. Ecoutez le sur notre site (minutage =1h03mn39sec.)

Explication : Loïc ROUDAUT a acheté le camping de la Grève blanche à la mairie en décembre 2003. Depuis cette date il doit faire face à des soucis qu'il ne peut plus supporter : la surface exploitable a été amputée de plus de la moitié par le nouveau PLU, et un nouveau tracé du chemin côtier, matérialisé récemment à la peinture, menace, si les travaux étaient exécutés, la stabilité du talus. Il est hospitalisé pour soigner une dépression nerveuse.

2.7. Approbation du budget primitif 2010 du budget général

Votes : 20 pour - 7 contre

Interventions sur le Budget primitif – budget eau

Patrice MALGORN

- Y-a-t-il des études faites sur les captages d'eau potable ? Lucien BRETON répond : il n'y a pas eu de nouvelles études. Les dernières remontent aux années 1995 1998. Dans la prochaine modification du PLU il y a deux captages pollués par les nitrates qu'il va falloir protéger.

- Demande d'information de la population sur l'eau dans le cadre de l'agenda 21. Réponse du maire : ce sera fait dans calendrier prévu de l'agenda 21.

2.8. Approbation du budget primitif 2010 du budget eau

Votes : 20 pour - 7 contre

Intervention sur le Budget primitif – budget assainissement

Pas d'intervention

2.9. Approbation du budget primitif 2010 du budget assainissement

Votes : 20 pour - 7 contre

Interventions sur le Budget primitif – budget Petite enfance

Marie Pierre CABON : les familles modestes sont-elles prioritaires ?

Intervention **d'Hubert COUPRIE** : «Cà c'est la crèche des pauvres ! » Marie Pierre CABON s'offusque à juste titre de ces propos. Très gênés de cette intervention pour le moins malvenue, Le maire et Lédie LEHIR enchaînent pour sauver les meubles !

2.10 .Approbation du budget primitif 2010 du budget petite enfance

Votes : 20 pour - 7 abstentions

2.11. Subvention du budget général au budget du C.C.A.S.

Subvention de 67 947,00 €

Votes : 27 pour

2.12. Subvention du budget général au budget petite enfance

Subvention de 88 087,00 €

Votes : 27 pour

2.13. Transfert comptable des dépenses de personnel des budgets Eau-Assainissement-C.C.A.S.- Petite enfance au budget général.

Régularisation comptable.

Votes : 20pour - 7 abstentions

2.14. Virement de crédits du budget principal aux budgets annexes.

Régularisation comptable.

Votes : 20 pour - 7 abstentions